Image not found or type unknown

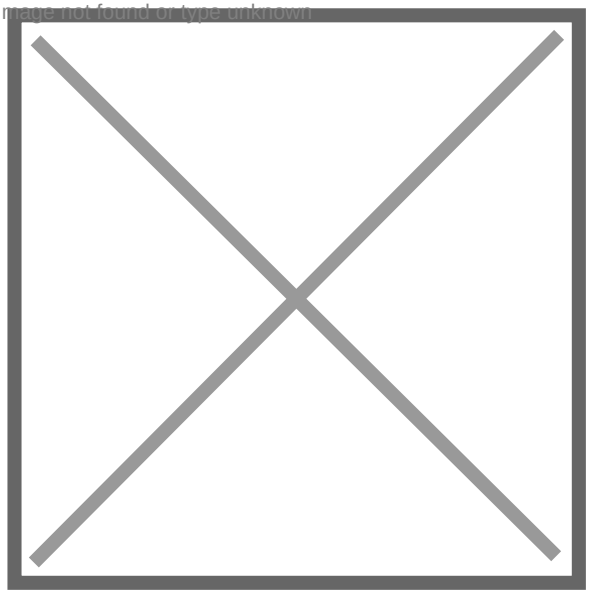

Les biens immobiliers lors d un divorce

Par **jacques24**, le **06/01/2012** à **09:14**

Bonjour,
Une personne quitte le domicile car son épouse ne souhaite pas le suivre lors d'une promotion professionnelle.
Le divorce est en cours.
Il y a une maison qui reste occupée pour le moment par l épouse qui réclame à son ex époux le montant du prix de la maison.
Est ce normal ?
Le mari n'est il pas en droit de faire vendre la maison et partager le montant en 2 ?
Le mari peut il réclamer un loyer à son épouse ?
La maison ayant été achetée en commun, comment se passe les remboursements des mensualités ?

Merci

Par **amajuris**, le **06/01/2012** à **10:28**

bjr,
il ne faut mélanger la propriété de la maison et son financement.
apparemment la maison est un bien commun donc il faut l'accord des 2 époux pour vendre.
l'épouse n'a pas à demander au mari le prix de vente d'une maison qui n'est pas vendue et qui appartient à la communauté.
quant aux remboursement, les 2 époux doivent se mettre d'accord car la banque n'est pas concerné par la situation des époux.
l'épouse doit effectivement une indemnité d'occupation à la communauté.

tout ceci sera vu à la liquidation de la communauté suite au divorce.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés